

Urgence sociale, défendre les droits des précaires

(motion présentée par le Bureau et adoptée à l'unanimité au 48^e Congrès du SM, à Paris, le dimanche 30 novembre 2014)

Cibles privilégiées de la justice pénale, invisibles ailleurs dans les palais où ils apparaissent toutefois au détour d'un dossier de surendettement, d'expulsion ou de licenciement, les précaires sont les grands perdants d'une politique dite « de stabilité et de responsabilité » qui poursuit le démantèlement continu des protections construites au nom de la solidarité et pour l'égalité.

142 000 personnes sans domicile, 20 000 vivant dans des bidonvilles, 2 millions de personnes avec moins de 650 euros par mois, 1,9 million de travailleurs pauvres, plus de 5 millions de chômeurs, près de 100 000 en fin de droits chaque mois... Autant de précaires délaissés, stigmatisés, exclus !

La finance n'a pas même eu le temps de trembler que le droit des précaires est passé par profits et pertes : droit au logement, droits des travailleurs, des chômeurs, des étrangers, victimes de ceux qui reprennent à leur compte le credo de l'absence d'alternative.

Des droits sacrifiés sur l'autel de la « sécurisation » et de la « libération des forces vives » ! Le droit du travail est en ligne de mire dans un mouvement général qui veut défaire les protections, seuils sociaux et autres garanties. Le même élan emporte les quelques avancées du droit au logement : encadrement des loyers, nouvelles protections, notamment réquisitions de logements vacants. La loi ALUR à peine promulguée a été immédiatement remise en cause et, avec elle, l'espoir de ces différents dispositifs assurant l'effectivité de ce droit fondamental.

Tandis que la crise sévit, ce n'est pas la dénonciation du creusement des inégalités, de l'insupportable misère mais le discours de la « fraude » et de la « saturation » des dispositifs qui prédomine. Il dicte l'augmentation des expulsions de bidonvilles comme des reconduites à la frontière, souvent à la marge de la légalité, dans une fuite en avant absurde qui ajoute de la misère à la misère au mépris du droit de tous à une vie familiale normale.

Le Syndicat de la magistrature n'a, quant à lui, pas renoncé et poursuit sans relâche son combat pour la protection des plus faibles. Réuni en Congrès :

- il s'oppose au démantèlement du droit du travail ;
- il réclame un droit effectif au logement pour tous et la mise en œuvre d'une politique sociale qui rompe avec le cycle des expulsions et des évacuations ;
- il dénonce la poursuite d'une politique de rejet des étrangers et milite pour le rétablissement de la carte de résident de dix ans ;
- il revendique une justice accessible à tous par une refonte de l'aide juridictionnelle et des dispositifs d'accès au droit.